

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1116<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 28 janvier 2020,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau ; les présidents des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Michèle Brochu, la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, le vice-recteur adjoint à la recherche, M. Daniel Lajeunesse ; les doyens : Mme France Houle, Mme Lyne Lalonde, Mme Nathalie Fernando, Mme Francine Ducharme, Mme Pascale Lefrançois, M. Pierre Fournier ; la représentante de l'École Polytechnique : Mme Delphine Périé-Curnier (en l'absence de M. Yves Boudreault) ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M. Tony Leroux, Mme Sophie Parent, Mme Line Castonguay ; un membre diplômé : M. Guy Gibeau ; les étudiants : M. Charles Bélanger, Mme Alexandra Gariépy, M. Samuel Poitras ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Martin Caillé, M. Pierre Bissonnette, Mme France Filion ; les observateurs : M<sup>me</sup> Marie-Claude Binette, M. Pierre Belhumeur ; le journaliste de *Forum* : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1116-5.1, de la Faculté des arts et des sciences : Mme Michelle McKerral, directrice du Département de psychologie ; pour la délibération CE-1116-5.2, de la Faculté des arts et des sciences : Mme Lorna Heaton, professeure agrégée au Département de communication ; pour la délibération CE-1116-5.3, de la Faculté des arts et des sciences : M. Michel Janosz, directeur de l'École de psychoéducation, Mme Sarah Dufour, professeure titulaire, et M. Jonathan Lévesque, conseiller aux programmes d'études ; pour la délibération CE-1116-5.4, de l'École de santé publique : M. Bryn Williams-Jones, professeur titulaire au Département de médecine sociale et préventive

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest ; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Christine Théorêt, M. Raphaël Fischler, M. Christian Blanchette, M. Christian Casanova ; le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Jacqueline Bortuzzo, M. Jesus Vazquez-Abad ; un membre diplômé : M. Robin Mercier-Villeneuve ; un étudiant : M. Denis Sylvain ; les observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît, Mme Stéphanie Gagnon

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

---

CE-1116-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1115<sup>e</sup> séance tenue le 10 décembre 2019
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
  - 5.1. Faculté des arts et des sciences — Département de psychologie
    - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en neuroscience cognitive (1-220-1-2)
    - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-220-1-0 et 1-220-1-9), de Majeure (1-220-2-0) et de Mineure (1-220-4-0) en psychologie
  - 5.2. Faculté des arts et des sciences — Département de communication
    - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-225-1-0), de Majeure (1-225-2-0) et de Mineure (1-225-4-0) en sciences de la communication
  - 5.3. Faculté des arts et des sciences — École de psychoéducation
    - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-210-1-0) et de Mineure (1-210-4-0) en psychoéducation
  - 5.4. École de santé publique — Direction
    - Création d'un Microprogramme (1-495-6-0) et d'un programme de Mineure (1-495-4-0) en bioéthique

6. Affaires diverses
7. Prochaine séance
8. Clôture de la séance

CE-1116-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1115<sup>e</sup> SÉANCE

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné. Aux pages 2, 10 et 11, l'appellation *Planification financière* doit être remplacée par celle de *Planification financière personnelle*. À la page 8, le premier paragraphe de la page se lira : « La base d'admission est modifiée, exigeant : 1) d'avoir réussi 12 crédits de niveau universitaire, ou 2) d'être titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou faire la preuve d'une formation équivalente, et avoir une expérience pertinente d'au moins un an (travail rémunéré ou bénévole ou stages) en lien avec les affaires autochtones ou en milieu autochtone. L'implantation du microprogramme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 2019-A0033-1115-745. »

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1115<sup>e</sup> séance tenue le 10 décembre 2019, tel que modifié.

CE-1116-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1115<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1116-4 INFORMATION ET QUESTIONS

Une information porte sur la situation relative au nouveau coronavirus, et sur les communiqués de l'Université auprès des étudiants et de la communauté universitaire quant au suivi de cette situation, aux mesures prévues, aux règles d'usage et aux services disponibles.

CE-1116-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.4.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présente les projets inscrits aux points 5.1 à 5.3. Pour ces présentations, la Commission reçoit Mme Michelle McKerral, directrice du Département de psychologie (point 5.1) ; Mme Lorna Heaton, professeure agrégée au Département de communication (point 5.2) ; M. Michel Janosz, directeur de l'École de psychoéducation, ainsi que Mme Sarah Dufour, professeure titulaire, et M. Jonathan Lévesque, conseiller aux programmes d'études (point 5.3).

Le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, présente le projet inscrit au point 5.4. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Bryn Williams-Jones, professeur titulaire au Département de médecine sociale et préventive.

- CE-1116-5.1 Faculté des arts et des sciences — Département de psychologie
- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en neurosciences cognitives (1-220-1-2)
  - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-220-1-0 et 1-220-1-9), de Majeure (1-220-2-0) et de Mineure (1-220-4-0) en psychologie
- 
- 2020-A0033-1116-751, 751.1, 2020-A0033-1116-752, 752.2

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en neurosciences cognitives propose principalement des ajustements au tronc commun, au cheminement *Honor* et à l'orientation Fondamentale du programme, notamment, afin d'assurer que les cours et les contenus de formation correspondent plus adéquatement aux objectifs de formation ainsi qu'aux préalables requis pour les cours

subséquents, de manière à optimiser la cohérence de la séquence des cours portant sur des contenus de programmation, de mathématiques et de traitement de données, et à répondre à une demande croissante pour les cours de laboratoire. Ainsi, le cours PSY 3009—*Laboratoire 3* et le cours KIN 1021—*Anatomie fonctionnelle et exercice* (le fait de compléter ce cours permet de poser sa candidature pour les programmes de Maîtrise en ergothérapie offerts par l'Université McGill et par l'Université d'Ottawa), sont ajoutés au tronc commun (segment 01). Dans le cheminement *Honor*, le cours PSY 4016 sera retiré, et remplacé par le nouveau cours (création) PSY 4022—*Méthodes en neuroscience cognitive*, double sigle du cours PSY 6022 (dont les contenus seront revus afin de couvrir une plus grande gamme de méthodes et de mesures utilisées en neuroscience cognitive et en neuropsychologie, et adaptés afin d'éviter la redondance avec les cours de méthodes du Baccalauréat —PSY 2008 et PSY 3018), dans lequel les étudiants du programme côtoieront des étudiants des cycles supérieurs. Les ajustements à l'orientation Fondamentale (segment 71) comportent le retrait du cours MAT 1600, remplacé par le cours MAT 1919—*Concepts mathématiques en neuroscience cognitive* (cours à créer par le Département de mathématiques et de statistique, et offert à compter du trimestre d'hiver 2022) ; la modification, en conséquence, au critères d'admissibilité (rétablissement de l'exigence d'avoir complété les cours collégiaux de mathématiques 103 [*Calcul différentiel*] et 203 [*Calcul intégral*], en plus du 105 [*Algèbre linéaire*]) ; ajout du nouveau cours PSY 3019—*Traitement des données en neuroscience cognitive* au bloc de cours obligatoires 71A. Des ajustements afférents sont apportés aux autres orientations du programme et au règlement propre au programme (retrait de l'obligation de suivre un cours au choix d'un sigle autre que PSY, afin de donner accès à des cours de sigle PSY ou LNG qui ne font pas partie du programme, mais qui seront offerts comme cours au choix). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reportée au document 2020-A0033-1116-751.

Des précisions sont apportées sur les modalités appliquées pour les cours regroupant des étudiants du Baccalauréat et du Doctorat.

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en psychologie comporte principalement des ajustements à des blocs de cours du programme (ajout, retrait ou remplacement de cours dans divers blocs de la structure), à la banque de cours, et au règlement du programme (retrait de l'obligation de suivre un cours au choix d'un sigle autre que PSY). La modification au programme de Majeure porte sur l'ajout du cours PSE 1208 au bloc 71G. La modification au programme de Mineure porte sur l'augmentation du nombre de crédits de cours au choix (bloc 71Z), passant de 3 à 6 crédits. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reportée au document 2020-A0033-1116-752.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences :

- la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en neuroscience cognitive (1-220-1-2), conformément au document 2020-A0033-1116-751 ;
- la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-220-1-0 et 1-220-1-9), de Majeure (1-220-2-0) et de Mineure (1-220-4-0) en psychologie, conformément au document 2020-A0033-1116-752.

CE-1116-5.2 Faculté des arts et des sciences — Département de communication  
- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-225-1-0), de Majeure (1-225-2-0) et de Mineure (1-225-4-0) en sciences de la communication  

---

2020-A0033-1116-753, 753.1

La modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeure et de Mineure en sciences de la communication porte principalement sur la création de quatre nouveaux cours : COM 2220—*Désinformation et information* ; COM 3220—*Communication et environnement* ; COM 3320—*Communiquer la science* ; COM 3420—*Communication et santé*, et sur leur intégration à la structure de ces programmes. Un ajustement est apporté à la structure du programme de Mineure, celle-ci passant de six à cinq blocs de cours (regroupement de cours). Également, une modification est apportée à la description et au titre du cours COM 2150 (nouveau titre : *Laboratoire de rédaction en*

*communication*). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 2020-A0033-1116-753.

On souligne l'intérêt présenté par la modification au programme de Baccalauréat — permettant à l'étudiant d'explorer les différents aspects des sciences de la communication—, ainsi que par la nouvelle structure du programme de Mineure, notamment, dans la perspective d'une formation complémentaire ou comme composante d'un baccalauréat par cumul.

Considérant les thématiques couvertes par les nouveaux cours proposés, et l'intérêt que ces thématiques pourraient présenter pour plusieurs disciplines, la Commission invite le Département à rester attentif aux besoins des programmes d'autres disciplines pour de tels contenus, par exemple, par le développement de cours de niveau 1000. Dans cette perspective, une remarque porte sur la possibilité de consulter les divers milieux (par exemple, le milieu de la santé), afin de mieux connaître leurs besoins en matière de contenus de formation en sciences de la communication ou en communication.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-225-1-0), de Majeure (1-225-2-0) et de Mineure (1-225-4-0) en sciences de la communication, au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2020-A0033-1116-753.

CE-1116-5.3 Faculté des arts et des sciences — École de psychoéducation  
- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-210-1-0) et de Mineure (1-210-4-0) en psychoéducation  

---

2020-A0033-1116-754, 754.1, 754.2

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en psychoéducation propose une refonte importante, en lien avec l'établissement d'un continuum de formation de cinq ans (Baccalauréat, suivi de la Maîtrise, celle-ci donnant accès à l'accréditation de l'Ordre des psychoéducatrices et des psychoéducateurs du Québec), s'inscrivant dans une approche programme par compétences, centrée sur le développement progressif des compétences professionnelles tout au long du parcours de formation, et suivant des critères de qualité et de cohésion. Dans cette perspective, l'École a développé un référentiel de six compétences, issu d'une analyse rigoureuse de la profession, et s'arrimant au nouveau référentiel de compétences de l'ordre professionnel. Pour chacune des compétences identifiées, un nombre limité d'apprentissages sont proposés, et appliqués de manière progressive au cours de la formation. Cette approche a ainsi déterminé la révision des contenus de formation et du répertoire de cours (dont la création de cours [six nouveaux cours sont créés, et neuf cours sont abolis et remplacés par des nouveaux cours]), ainsi que la redéfinition conséquente de la structure du programme et des cheminements types, en plus de la définition d'outils et de méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation. La modification au programme de Mineure propose des ajustements de concordance (arrimage avec les nouveaux cours et contenus de cours). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 2020-A0033-1116-754. Le document 2020-A0033-1116-754.1 porte sur le Cahier des programmes de Baccalauréat et de Maîtrise de l'École, développé en lien avec la démarche de refonte.

Une précision porte sur la nouvelle structure du programme de Mineure, celle-ci correspondant à la première année du programme de Baccalauréat, de manière à faciliter le passage du programme de Mineure au programme de Baccalauréat.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur la cohérence du cheminement *Honor* en regard du programme de Maîtrise ; sur les contenus de formation relatifs à la conduite responsable en recherche et à la probité intellectuelle ; sur la réorganisation des activités de stage, en regard des autres approches d'apprentissage envisagées, des contextes de déroulement et de disponibilité des stages, et de la redéfinition d'activités de stage de qualité.

La Commission félicite l'École pour le travail important réalisé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-210-1-0) et de Mineure (1-210-4-0) en psychoéducation, à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2020-A0033-1116-754.

CE-1116-5.4 École de santé publique — Direction  
- Création d'un Microprogramme (1-495-6-0) et d'un programme de Mineure (1-495-4-0) en bioéthique  

---

2020-A0033-1116-755, 755.1

La proposition de la création d'un Microprogramme et d'un programme de Mineure en bioéthique vise à définir une offre de formation de premier cycle dans ce domaine, selon une perspective d'introduction, et de manière à intéresser des étudiants provenant de différents secteurs disciplinaires, lesquels pourront ainsi bénéficier d'une initiation à la bioéthique dans une structure de programme, dans l'éventualité de la poursuite des études dans ce domaine aux cycles supérieurs. Le Microprogramme comporte 15 crédits, répartis selon 9 crédits de cours obligatoires (sigle BIE), et 6 crédits de cours à option en *Théories et fondements de la bioéthique* (bloc 71B). Le programme de Mineure comporte 30 crédits, répartis selon 9 crédits de cours obligatoires (sigle BIE), de 6 à 12 crédits de cours à option en *Théories et fondements de la bioéthique* (bloc 70B), et de 3 à 9 crédits de cours à option en *Problèmes d'éthique contemporaine* (bloc 70C). Quatre nouveaux cours de sigle BIE sont créés en lien avec l'établissement de ces offres de formation (BIE 1000—*Fondements de la bioéthique* ; BIE 2001—*Intégrité scientifique* ; BIE 2002—*Bioéthique appliquée* ; BIE 2003—*Éthique professionnelle*). L'implantation des programmes proposés est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reportée au document 2020-A0033-1116-755.

Des précisions portent sur l'ouverture disciplinaire souhaitée pour ces programmes, par exemple, dans le cadre d'une démarche de formation continue ou de formation complémentaire pour des étudiants ou des professionnels provenant de divers domaines de la santé, du travail social, etc. La proposition de ces offres de formation se pose également en regard de l'enrichissement des parcours de formation pluridisciplinaires (par exemple, dans le cadre de baccalauréats par cumul), et en regard de la réflexion sur le développement de compétences transversales dans la formation universitaire.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme (1-495-6-0) et d'un programme de Mineure (1-495-4-0) en bioéthique, à l'École de santé publique (Direction), conformément au document 2020-A0033-1116-755.

CE-1116-6 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1116-7 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 18 février 2020, à 14 heures.

CE-1116-8 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14 heures 45.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 18 février 2020 – délibération CE-1117-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot